



Avis sur Madame **L. Turnbull**

11 avril 2025

Le **28 mars 2025**, le gestionnaire indépendant des plaintes a, en vertu de la Politique en matière de mesures disciplinaires, de plaintes et d'appels de Canada Équestre (CE), rendu une décision concernant une plainte déposée auprès de CE au sujet de Leanne Turnbull. Il a été conclu que Leanne Turnbull a enfreint le Code de conduite et d'éthique et le Code de conduite sur le bien-être des chevaux de CE. Plus précisément, la décision a conclu que Mme Turnbull a enfreint les articles 20(a)(iii), 20(m) et 22(c) du Code de conduite et d'éthique de CE, ainsi que l'article 6(l) du Code de conduite sur le bien-être des chevaux de CE. Pour ces infractions, Leanne Turnbull a été suspendue pour une durée d'un (1) an de tous les événements, affaires et activités sanctionnés par CE.